

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **REQUALIFICATION DU SITE AGFA A PONT-A-MARCQ – ETUDE D'IMPACT**

L'enquête publique se déroulera en mairie au siège de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq (siège de l'enquête) pour une durée consécutive de 30 jours :

**22 AOUT 2025 au 23 SEPTEMBRE 2025**

M. Pascal Duyck a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, tenu à sa disposition au siège de Pévèle Carembault (47 Avenue du Général de Gaulle – 59710 Pont-à-Marcq) aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr) ainsi que sur le site internet de Pont-à-Marcq : [ville-pontamarcq.fr](http://ville-pontamarcq.fr) et sur le site internet de Mérignies : [merignies.fr](http://merignies.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu au siège de Pévèle Carembault.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de Pévèle Carembault.
- en les adressant au commissaire enquêteur à Pévèle Carembault (47 avenue du Général De Gaulle – 59710 Pont à Marcq) ou par courrier électronique à l'adresse : [enquetepubliqueagfa@pevelecarembault.fr](mailto:enquetepubliqueagfa@pevelecarembault.fr)

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront enregistrés et annexés au registre papier du siège de l'enquête.

Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pévèle Carembault dès publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences comme suit :

- Le vendredi 22 août 2025 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 18 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 23 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Lors de la clôture de l'enquête (mardi 23 septembre 2025 à 17h) le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le Maire de Pont-à-Marcq et M. le Maire de Mérignies un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel les mairies pourront répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ces mêmes Maires le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise sur les sites internet des Mairies de Pont-à-Marcq et Mérignies pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur les sites internet des Mairies.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Marion GAZET, cheffe de projet reconversion du site AGFA-GEVAERT, via l'adresse : [equipeprojetAGFA@pevelecarembault.fr](mailto:equipeprojetAGFA@pevelecarembault.fr)